

# LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**GUIDE DES RESSOURCES À L'USAGE DES PROFESSIONNEL.L.E.S  
POUR REPÉRER, ACCUEILLIR, ORIENTER**

**La coordination du réseau « Lutte contre les violences faites aux femmes » est assurée par la mission droits des femmes et le service prévention sécurité de la ville de Gennevilliers.**

Elle vous propose ce document qui a été initié dans le cadre de la formation « le rôle des professionnel.le.s face aux violences à l'encontre des femmes » organisée à Gennevilliers en 2015.

Ce guide a pour vocation d'aider les professionnel.le.s à détecter, informer et orienter les femmes victimes de violences et leurs enfants. L'enjeu est de ne pas rester isolé.e.s, et d'identifier les ressources disponibles, tout en respectant la confidentialité (à condition qu'aucun enfant ne soit en danger). L'objectif est de soutenir le parcours de ces femmes et de faciliter leur retour à l'autonomie.

En raison des stéréotypes sexistes, les femmes demeurent les principales victimes des violences conjugales.

## LES TYPES DE VIOLENCES

Elles peuvent être verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives.

**CRIS INSULTES COUPS VIOLS**  
**HUMILIATIONS DÉNIGREMENT AGRESSIONS SEXUELLES**  
**PRIVATION D'ARGENT INTERDICTION DE TRAVAIL CRIS**  
**HUMILIATIONS CRIS CONFISCATION DES PAPIERS INSULTES**  
**DÉNIGREMENT AGRESSIONS SEXUELLES HUMILIATIONS**  
**DÉNIGREMENT VIOLS COUPS INSULTES**

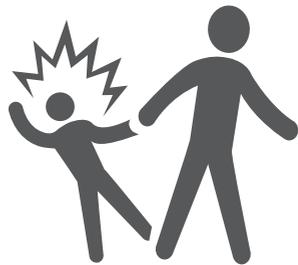
### CONFLIT conjugal



Rapport égalitaire

≠

### VIOLENCE conjugale



Rapport inégalitaire

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

« La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. »

*Déclaration de l'ONU  
sur l'élimination de la violence contre les femmes  
Novembre 1993.*

Les violences conjugales peuvent émaner d'un conjoint ancien ou actuel ou partenaire, indépendamment que l'auteur partage ou ait partagé le même domicile que la victime.

## Les chiffres nationaux

En moyenne chaque année,  
**223 000 FEMMES**  
âgées de 18 à 75 ans  
sont victimes de  
violences conjugales  
graves (violences  
physiques et/ou sexuelles)  
de la part de leur conjoint  
ou ex conjoint.  
Parmi elles,  
**14% DES FEMMES**  
victimes de violences  
portent plainte.

En 2015 :  
**122 FEMMES** et  
**22 HOMMES** ont été tués  
par leur conjoint.e  
ou ex-conjoint.e.  
**36 ENFANTS** ont été  
victimes des violences  
au sein du couple.  
11 ont été tués  
en même temps  
que leur mère  
et 25 dans le cadre  
de violences conjugales  
sans que l'autre parent  
ne soit tué.

**E**n tant que professionnel.le, j'ai besoin d'un conseil pour l'orientation : contacter **FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES 92 01 47 91 48 44**

## DÉTECTER LES SITUATIONS DE VIOLENCES

Intérêt du questionnement systématique : poser la question permet de créer un espace de parole.

## ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES

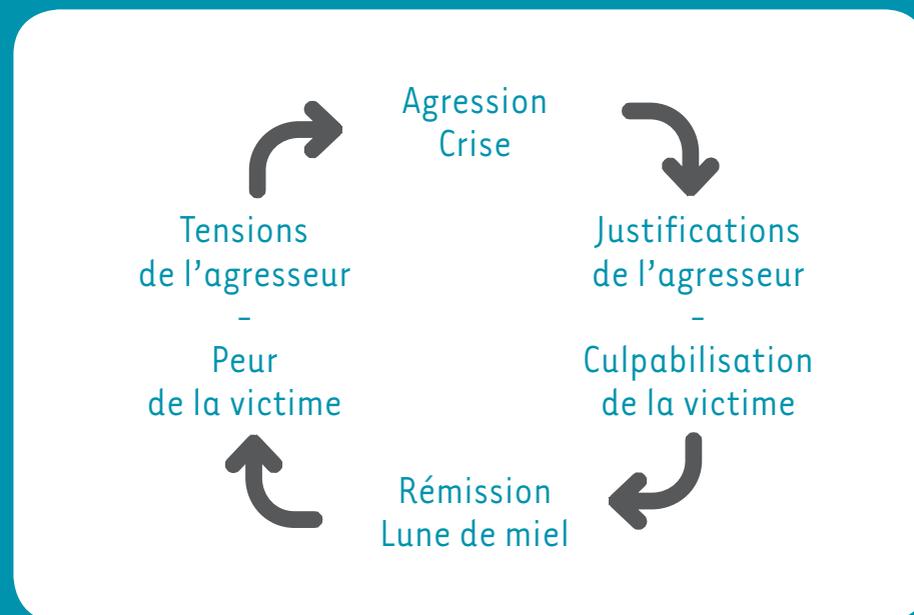
Voir la femme seule.

« Avez-vous subi des violences dans l'enfance, dans le travail, dans votre couple, durant votre vie ? »

« Que se passe-t-il quand vous n'êtes pas d'accord ? »

« C'est une question que je pose à tout le monde. »

## LE CYCLE DE LA VIOLENCE



## RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

### ACCOMPAGNEMENT ET ÉCOUTE SPÉCIALISÉE

► **L'ESCALE Solidarité Femmes** : accompagnement global, gratuit et confidentiel : écoute téléphonique, soutien dans les démarches de tout type, suivi psychologique, accès aux droits, service emploi formation, ateliers collectifs ou suivis individuels, domiciliation, hébergements d'urgence et à long terme. Évaluation pour le Téléphone Grave Danger.

Soutien à la parentalité et ateliers pour les enfants.

01 47 33 09 53 – 6 rue Frantz Fanon à Gennevilliers

Pour le service écoute accueil : [skle.accueil@orange.fr](mailto:skle.accueil@orange.fr)

Pour le service hébergement : [skle.cadreheberg@orange.fr](mailto:skle.cadreheberg@orange.fr)

et [skle.hebergement@orange.fr](mailto:skle.hebergement@orange.fr)

Pour autre demande : [skledir@wanadoo.fr](mailto:skledir@wanadoo.fr)

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► **EDAS** : accueil, information, orientation, et accompagnement de toute personne victimes de violence dans divers domaines, dont l'accès aux droits, l'hébergement et l'insertion par le logement, les aides financières, la protection de l'enfance et des personnes vulnérables dans le cadre du secret professionnel.

01 41 21 14 50 – 42 rue Louis Calmel à Gennevilliers.

► **FEMMES RELAIS** : aide aux démarches, aide à la constitution de dossiers, compréhension des institutions...

01 47 98 16 08 – 12 rue Brenu à Gennevilliers

[fr-mediation-gennevilliers@wanadoo.fr](mailto:fr-mediation-gennevilliers@wanadoo.fr)

**A**ider la victime à effectuer les démarches nécessaires

► **Madame est-elle prête à porter plainte ?**

Conseil : préparer la plainte.

► **Et si elle n'est pas prête à se séparer de l'auteur des violences ?**

Ce que vous pouvez conseiller :

- Faire des certificats médicaux
- Faire des photocopies de ses documents
- Valoriser toutes les démarches qu'elle fait
- Mettre en lieu sûr ce qui est important (certains documents, moyens de paiement, argent, vêtements...)

## DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE, PSYCHIQUE ET MORALE DES FEMMES ET DES ENFANTS À PRENDRE EN COMPTE

### Point de vigilance et attitude des professionnel.le.s

- Croire la parole de la victime
- Ne pas en parler à l'agresseur
- Respecter la confidentialité
- Secret professionnel/ secret partagé
- Pas de médiation pénale ou familiale
- Aider la victime à planifier sa sécurité
- Orienter, faciliter l'accès de la victime aux services
- Respecter l'autonomie de la victime et sa temporalité

### CONSÉQUENCES POUR LES ENFANTS

#### Bébés

- Inattention
- Retard du développement

#### Avant l'école (3-5 ans)

- Dépendance
- Anxiété
- Actes d'agression

#### Classes primaires

- Anxiété
- Brutalité à l'égard des autres
- Dépression
- Repli
- Manque de respect à l'égard des femmes

- Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes

#### Adolescent.e.s

- Conduites à risque
- Absentéisme
- Manque de respect à l'égard des femmes
- Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes

### CONSÉQUENCES POUR LA FEMME VICTIME

- Isolement
- Confusion
- Agitation
- Dénî
- **Peur**
- Plainte
- Honte
- Banalisation

### 3 ÉLÉMENTS CLÉS à rappeler à la victime

- La violence est un délit
- Vous n'êtes pas responsable de la violence de votre (ex) conjoint-e
- Des professionnel.le.s peuvent vous aider

## DÉPÔT DE PLAINTE

► **COMMISSARIAT DE GENNEVILLIERS** : 01 40 85 14 31

► **ADAVIP (association d'aide aux victimes d'infraction pénale)** : pour rencontrer une assistante sociale et une juriste au Commissariat.

01 41 37 06 33 – 19 avenue de la Libération à Gennevilliers.

## INFORMATION JURIDIQUE ET ACCÈS AUX DROITS

► **CIDFF (Centre des droits des femmes et des familles)** : pour connaître ses droits, se protéger, organiser la séparation... Rencontre de la juriste sur rendez vous.  
*Centre social des Grésillons* : 01 40 85 60 40 – 28 rue Paul-Vaillant-Couturier à Gennevilliers.

*Maison de justice et de droit* : 01 47 99 06 56 – 19 rue Lucette-Mazalaigue à Gennevilliers. *Contact* : cidff92nanterre@gmail.com  
*Permanence téléphonique* : 01 71 06 35 50

## SUIVI MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE

S'adresser au médecin traitant ou à un.e professionnel.le de santé (sage femme...) dans les CMS ou les PMI.

► **ESPACE SANTÉ JEUNES** : lieu d'écoute, d'accompagnement et d'information santé destiné aux jeunes de 12-25 ans et à leurs parents sur rendez vous.  
01 40 85 67 62 – 66 rue Pierre-Timbaud à Gennevilliers.

► **PMI (Protection maternelle et infantile)** : dans le cadre de la prévention et la promotion de la santé, sont proposées des consultations gratuites et confidentielles et dépistage pour la mère et l'enfant, actions de soutien à la parentalité.

À Gennevilliers : *PMI Jean Pierre Timbaud* : 01 40 85 66 82 – 66 rue Pierre-Timbaud. *PMI Chandon* : 01 40 85 48 25, 82 avenue Chandon. *PMI départemental du Luth* : 01 47 94 35 77 – 4 avenue Lenine. *PMI départementale Julien Mocquard* : 01 41 47 65 71 – 1 rue Julien Mocquard.

Écoute  
**FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCES 92  
DU LUNDI AU VENDREDI  
01 47 91 48 44**

**VIOLENCES FEMMES INFO  
3919**

Hébergement  
**115  
OU APPELER L'ESCALE**

En cas d'urgence  
**17  
18  
15**

► **CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) :**  
lieu d'écoute et de consultation sur la contraception :  
01 40 85 66 83 – 66 rue Pierre-Timbaud à Gennevilliers.

## ET LES ENFANTS

- **ASSISTANTES SOCIALES SCOLAIRES** pour les enfants d'âge primaire et leurs familles.  
*Contact CCAS : 01 40 85 65 96 – 177 avenue Gabriel Péri, à Gennevilliers.*
- **SERVICE SOCIAL SCOLAIRE** dans les collèges et au lycée :  
contacter directement les collèges et les lycées.
- **STASE (Service territorial d'aide sociale à l'enfance) :** permanence d'accueil d'aide sociale à l'enfance.  
01 41 21 77 90 – Service Territorial 1 – Parc de l'étoile – 100 avenue de Verdun à Villeneuve – La-Garenne.

## TÉLÉPHONES ET SITES UTILES

- **CARTOGRAPHIE DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT,** centre francilien de ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes :  
<http://orientationviolences.hubertine.fr/>
- **COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL :** 08 00 05 95 95
- **ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL :** 01 45 84 24 24

